

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE DU SIEGEIF POUR LE GAZ, RELATIF A L'ANNEE 2003**

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article 5211 – 39,

Vu le rapport d'activité du SIEGEIF pour l'année 2003

Après avoir entendu le rapport du délégué de la Commune au SIEGEIF

**DELIBERE :**

**ARTICLE UNIQUE :** Prend acte du rapport d'activité du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France ( année 2003)

Le Maire,